

Le secteur HoReCa compte sur les autorités locales pour maintenir sa viabilité

Publié le 26/09 par Agence Belga

La fédération wallonne de l'HoReCa appelle les autorités locales à aider ses membres à surmonter les difficultés que rencontre actuellement le secteur. Dans un mémorandum publié jeudi à deux semaines des élections communales, Horeca Wallonie plaide notamment pour assouplir les réglementations liées à l'exploitation des terrasses et mieux mesurer les effets des travaux publics sur l'accessibilité des établissements.

"Pilier économique et social de nos villes et communes, le secteur HoReCa doit faire face à des obstacles grandissants, souvent ignorés par les autorités locales", évoque la fédération qui affirme avoir rédigé son document après des "retours de terrain" de ses affiliés.

Elle invite à travailler en collaboration avec l'HoReCa lors de l'organisation d'événements, marchés et foires afin de stimuler l'activité économique locale. Cette activité ne doit en outre pas être entravée par d'éventuelles initiatives déloyales, "même temporaires, d'acteurs qui développent des activités Horeca sans respecter les législations liées au secteur".

En matière de sécurité et de propreté, l'HoReCa et les pouvoirs locaux gagnent également à travailler main dans la main. Un éclairage public adéquat, une présence policière renforcée dans les lieux et aux horaires à forte fréquentation des établissements Horeca, et des horaires d'exploitation respectueux de l'entrepreneuriat contribuent à maintenir les lieux de vie apaisés. Quant à la gestion des déchets, un programme de collectes sélectives adapté aux besoins des cafés et restaurants est préconisé.

Les établissements historiques doivent pouvoir bénéficier de mesures de soutien à leur préservation en tant que patrimoine culturel local. De même, ceux qui travaillent avec des produits locaux et en circuits courts doivent être valorisés.

Dans l'ensemble, l'accessibilité et la visibilité des commerces HoReCa doit être garantie en prônant "une approche intégrée, globale et réfléchie des enseignes et indications directionnelles, à charge des autorités communales".